

Vouloir bien faire : à propos d'un cas de chirurgie bilatérale du canal carpien

Yves JACOB

Résumé

Vouloir bien faire en acceptant de modifier le jour de l'intervention le côté à opérer en cas de pathologie bilatérale ou encore vouloir bien faire en acceptant d'effectuer un geste supplémentaire non prévu initialement peut conduire le chirurgien à une déconvenue judiciaire. Notre éthique médicale ne suffit pas toujours à justifier le souci de rendre service face à la mauvaise foi. L'objet de cette communication a pour objet de nous sensibiliser à travers une expertise médicale significative au risque de ne pas respecter scrupuleusement le contrat initial qui lie le chirurgien à son patient lors de la consultation.